

M. KENNY : L'honorable député a mentionné mon nom. Il manifeste le désir de protéger la minorité. Je lui poserai la question suivante : si le bill est acceptable à la minorité, pourquoi nous interposer ?

M. FRASER : Il n'y a pas de preuve qu'il est acceptable à la minorité. Mais le fût-il, que j'exprimerais mon opinion sur la question de savoir s'il attendra la fin voulue.

M. KENNY : Mais vous opposez votre opinion à celle de la minorité.

M. FRASER : Si l'honorable député parle au nom de la minorité entière du Manitoba, j'accepte sa déclaration. S'il a été chargé de déclarer ici que le bill est acceptable à toute la minorité, ou à la plus grande partie de la minorité, j'accepte sa déclaration. Mais quelle preuve avons-nous qu'il est acceptable à la minorité ? Voici l'un des députés ministériels les plus intelligents, l'honorable député de Bagot (M. Dupont), qui déclare que le bill n'est pas acceptable pour lui. Il a donné avis d'amendements qui, s'ils sont adoptés, changeront tout le caractère du bill. Si celui-ci n'est pas acceptable à ce député, qui en connaît beaucoup plus long sur la race, la langue et la religion de ces gens que l'honorable député de Halifax et qui, je crois, veut consciencieusement venir en aide à la minorité, tout ce que j'ai à dire, c'est que l'honorable député de Halifax ferait mieux de se taire que de se constituer de lui-même le champion de la minorité du Manitoba. Je pourrais donner d'autres raisons pour démontrer que le bill n'est pas acceptable à la minorité. Il peut être acceptable à ceux des membres de la minorité qui sont liés par intérêt au gouvernement, qui sont prêts à l'aider par tous les moyens à sortir de la mauvaise passe dans laquelle il se trouve. Il peut être satisfaisant pour l'honorable député de Halifax et pour d'autres comme lui. Mais à ceux qui veulent du bien au Manitoba, je suis sûr que le bill n'est pas acceptable. Si le temps me le permettait, je pourrais citer l'opinion de quelques-uns des meilleurs organes des catholiques au Canada, pour prouver que le bill n'atteindra pas la fin voulue et que dans son opération il sera inefficace.

En second lieu, je suis opposé au bill, parce qu'il n'est pas dans l'intérêt de la minorité. Les majorités ont des droits de même que les minorités. Je maintiens que dans une province où il y a une majorité et une minorité, il n'y a qu'un moyen de les faire marcher ensemble, c'est-à-dire par les relations amicales qui doivent exister entre elles. Je maintiens que la majorité doit avoir l'occasion la plus entière possible de remédier à l'injustice qu'on dit exister, avant d'être contrainte par un acte du parlement. Assurément, la majorité a le droit de venir dire ici : nous sommes prêts à remédier à toute injustice réelle, et à faire ce que nous devons à l'égard de gens qui vivent à nos côtés, et nous vous demandons en votre qualité de gouvernement, de faire une enquête sur les faits qui se rattachent à cette question, avant de nous contraindre. Qu'on n'oublie pas que le gouvernement lui-même, tout en prétendant se soustraire à toute responsabilité à cet égard, a envoyé à Winnipeg un plénipotentiaire chargé d'agir dans ce sens. Je n'ai pu m'empêcher de penser, en entendant l'honorable secrétaire d'Etat lire la dépêche de M. Greenway, combien le gouvernement a dû être absolument indépendant

M. FRASER.

des agissements de l'honorable député de Montréal-ouest (sir Donald Smith), tout en étant prêt à en profiter. Croira-t-on que l'honorable député est allé à Winnipeg sans l'assentiment du gouvernement ? Allait-il dans cette province pour mettre en péril les intérêts de la majorité, ou ceux de la minorité ? Il y a lui-même de grands intérêts ; allait-il les mettre en péril ? Allait-il mettre en péril les intérêts du gouvernement qu'il appuie ? Quel est l'homme de bon sens qui croira qu'il ne savait pas exactement quelle position il occupait ? Croira-t-on qu'il n'y est pas allé avec le consentement tacite, qui plus est, avec l'approbation du gouvernement ? Et si cette mission a eu lieu à la connaissance et avec l'approbation du gouvernement, par ce seul fait, le gouvernement a fourni la meilleure preuve possible de l'excellence de la position prise par le chef de la garche. Le gouvernement jouait-il simplement un rôle, quand il a permis à ce député d'aller de son chef voir ce qu'il pourrait faire ? Comme l'a très bien dit l'honorable député d'Oxford-sud, l'honorable député de Montréal-ouest, voyant le gouvernement agir d'une façon si étrange, a très bien pu croire qu'il avait à lui seul plus de sagesse, pour régler cette question, que tout le gouvernement. Je crois que cette mission a été simplement une tentative faite par le gouvernement, en vue de sortir de la position difficile dans laquelle il s'est mis.

En troisième lieu, je suis opposé à ce bill, parce qu'il n'est pas dans l'intérêt du Manitoba. La minorité a ses intérêts ; la majorité a les siens ; le Manitoba comme province a les siens. C'est une grande province. L'honorable député de Halifax a dit qu'il voulait voir passer ce bill, un bill de coercition, comme si c'était la meilleure tartine à envoyer au Manitoba, ajoutant que l'or anglais allait affiner dans cette province, dès qu'elle serait contrainte. Joli pays, pour aller s'y établir ; une province en révolte contre le gouvernement central ! Je dis que l'adoption de ce bill sera la pire chose qui puisse arriver au Manitoba, parce qu'il mettra cette province dans un tel état de fermentation, que personne ne voudra plus y aller. Les gens aiment à aller dans un milieu paisible, où ils puissent entretenir des relations agréables avec leurs voisins. Y a-t-il un homme de bon sens qui irait à la Havane aujourd'hui ? Non. Vous voulez la paix et la tranquillité au Manitoba. Vous voulez que chacun croie qu'en y allant, il va dans une province où non seulement il jouira du fruit de son travail, mais où il sera entouré de conditions et d'influences qui lui permettront de travailler en paix.

Je suis opposé à ce bill dans l'intérêt de cette jeune et brillante province qui, peut-être parce qu'elle est jeune, n'a pas les habitudes et les dispositions paisibles des vieilles provinces, n'est peut-être pas disposée à recevoir un affront avec l'égalité d'âme d'une vieille province, car il est de fait que la jeunesse n'écoute pas avec autant de calme que l'âge mûr. Un homme âgé ne fera pas attention à une insulte qu'un jeune homme serait prompt à ressentir. Et je sais que la jeunesse, brillante entre toutes, qui est allée au Manitoba, n'est pas susceptible de constituer une province qui, à l'égal des vieilles provinces, comme Québec et l'Ontario, ou même les provinces maritimes, puisse accepter et supporter avec calme ce que fera ou dira ce parlement. Je crois que l'adoption de ce bill aura des résultats tout opposés à ceux qu'en attend l'hono-